

AVIS PUBLIC

Demandes de dérogations mineures au règlement de zonage numéro 1642 de la Ville de Brossard

Prenez avis que le conseil de la Ville de Brossard statuera, lors de l'assemblée du 16 septembre 2014, sur les demandes de dérogations mineures suivantes :

Immeuble(s) affecté(s)	Nature des dérogations demandées
Adresse : 5340, cr. Beaumanoir Lot : Lots 2 030 780 Zone : B26H Dossier : 610-L-14-023	– Régulariser l'espace libre latéral droit de la véranda à 1,40 m au lieu de 1,50 m avec des ouvertures et l'espace libre arrière à 5,40m au lieu de 5,50 m - Régulariser l'espace libre arrière d'un balcon à 5,30 m au lieu du 5,50 m exigé
Adresse : 7750, rue Lausanne Lot : 4 431 721 Zone : L08H Dossier : 610-L-14-24	– Régulariser l'espace libre arrière d'une véranda à 5,90 mètres au lieu du 6 m prescrit
Adresse : 8025, boul. du Quartier Lot : 4 648 830 à 4 648 834 et 4 648 839 et 4 648 840 Zone : L03C Dossier : 610-L-14-25	– Autoriser une enseigne menu d'une superficie de 4 m ² au lieu du 3 m ² prescrit
Adresse : 5997-5999, rue Aline Lot : 2 028 713 Zone : A26H Dossier : 610-L-14-26	– Autoriser une superficie de lot de 395 m ² au lieu du 400 m ² prescrit pour une habitation bifamiliale isolée

Ces demandes ont été soumises au comité consultatif d'urbanisme le 20 août 2014.

Toute personne intéressée à se faire entendre par le conseil de la Ville de Brossard pourra se présenter le 16 septembre 2014 à 20 h, à la salle du conseil, située au 2001, boulevard de Rome, à Brossard.

DONNÉ À BROSSARD, ce 27^e jour du mois d'août 2014.

Louise Bouvier, greffière adjointe

FOR EXPLANATIONS IN ENGLISH OF THIS NOTICE, PLEASE CALL (450) 923-6320.